

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juin 2009

CP 09/06-42

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES
COMMUNES DE BRASSAC, BRESSOLS, MOISSAC, MONTRICOUX
et ROQUECOR**

—

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2009	400 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	84 016 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	45 517 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	129 533 €
Disponible	270 467 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 45 517 € :

** Demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
1) BRASSAC Aménagement d'un parking à la salle des fêtes	263	49 425 €	19 000 €	36 %	<u>6 840 €</u>
2) BRESSOLS Aménagement de l'impasse des tilleuls <i>Observation : Préfinancement accordé le 19.02.09.</i>	2 264	60 239 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
3) MONTRICOUX Réhabilitation du réseau pluvial avenue du 19 mars 1962 <i>Observation : Préfinancement accordé le 23.04.09.</i>	912	19 000 €	19 000 €	18 %	<u>3 420 €</u>
4) ROQUECOR Construction d'un wc avec accès extérieurs	441	12 748 €	12 748 €	31,20 %	<u>3 977 €</u>

** Demande présentée dans le cadre du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne*

COMMUNE / PROJET	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € HT	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
5) MOISSAC Aménagement de piétonniers sur la RD 957 (chemin Saint Jacques de Compostelle) 2 ^{ème} phase	145 000	145 000	20 %	<u>29 000 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - Année 3/2007 validée en CP du 23.07.07.				

TOTAL : 45 517 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,